



La charte Baie de la Forêt

La lutte contre les pollutions dues aux produits phytosanitaires a débuté il y a plus de 10 ans sur le territoire de la Baie de la Forêt. Dans un premier temps, les actions mises en place pour réduire les pollutions ont concernées le monde agricole, principal utilisateur de pesticides. Le programme a ensuite permis de travailler avec les communes afin d'améliorer les pratiques d'entretien des espaces communaux. La suite logique du programme de lutte contre les pesticides concerne le jardinier amateur, principale cible de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! »

Les deux principaux objectifs poursuivis par la charte sont multiples sont les suivants :

1. L'eau potable pour laquelle la norme est de 0.1 µg/L (c'est-à-dire qu'un bouchon de stylo de produit chimique peut polluer un fossé sur 10 Km),
2. La santé publique, puisque le monde scientifique a largement démontré que ces produits sont nocifs. Pour preuve, il existe désormais une liste des substances CMR : Cancérigène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction.

A ces enjeux, il faut bien entendu ajouter la préservation de l'activité conchylicole et de la pêche à pied, la qualité des eaux de baignade... L'objectif est d'éduquer les particuliers à des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé publique en les informant des dangers liés à l'utilisation des pesticides.

Enfin, il est important de rappeler que la Baie de la Forêt doit atteindre le bon état à l'horizon 2015 sur le paramètre phytosanitaire, ce qui justifie pleinement la mise en œuvre de cette action.

Partenaires institutionnels et associatifs signataires

- ☞ Concarneau Cornouaille Agglomération
- ☞ Communauté de Communes du Pays Fouesnantais
- ☞ Maison de la Bio 29
- ☞ Jardiniers de France / Les amis du jardin au naturel
- ☞ Eau et Rivière de Bretagne (ERB)
- ☞ Bretagne Vivante
- ☞ Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)
- ☞ Association de Sauvegarde du Pays Fouesnantais (ASPF)

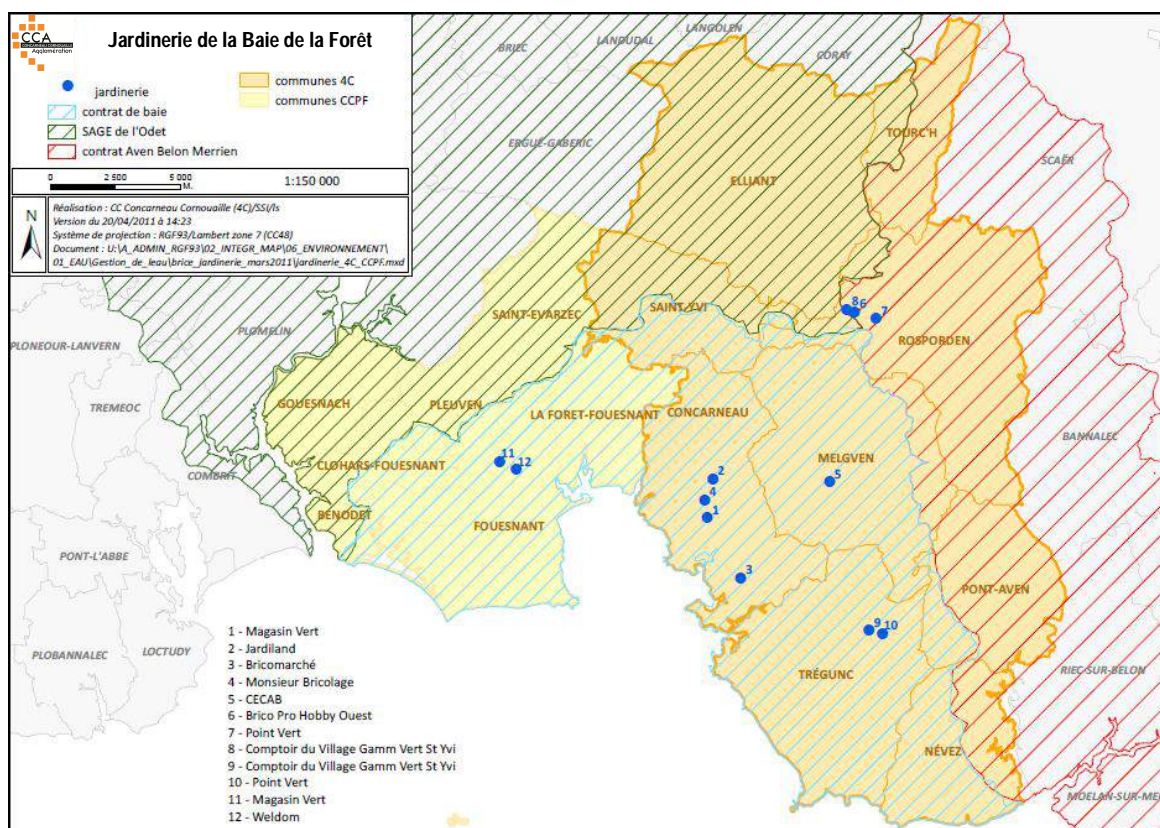


Contact :

- ☞ **Brice Guesdon** - Communauté de Concarneau Agglomération - 02 98 50 50 17 - brice.guesdon@cc-concarneaucornouaille.fr

Territoire

Le territoire visé par la charte est celui du Sage Sud Cornouaille (Baie de la Forêt)



Pour la deuxième année de mise en œuvre, **8 jardineries** signeront la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » :

Brico Pro Hobby ouest	Rosporden
Gamm Vert Village	Rosporden
Gamm Vert Village	Trégunc
Magasin Vert	Concarneau
Magasin Vert	Pleuven
Mr Bricolage	Concarneau
Point Vert le Jardin	Rosporden
Point Vert le Jardin	Trégunc